



La chronique Ovine

Semaine 16 du 22 avril 2022

Réserver les parcelles saines aux jeunes



Le niveau de contamination des parcelles par les larves infestantes de strongles digestifs reste dépendant de la conduite du pâturage.

Les prairies dites « saines » sont des parcelles qui n'ont pas été pâturées depuis plus de 2 mois. Elles peuvent être nouvellement implantées : prairies neuves, dérochées... Elles peuvent aussi avoir été fauchées au cycle précédent. Les surfaces externes au système fourrager de l'exploitation sont également considérées comme des parcelles saines : couverts végétaux, céréales, vergers, vignes, sous bois... Mais

attention, pour décontaminer totalement une prairie, il faut compter 18 mois voire trois ans sans animaux. En dessous de cette durée, on observe seulement une diminution de la pression parasitaire.

Priorité aux animaux avec une faible immunité

A contrario, les parcelles dites « à risques » ont été pâturées au cycle précédent. Leur niveau de contamination est alors considéré comme important s'il s'agissait d'agneaux, d'agnelles ou de brebis autour de l'agnelage. La première catégorie de prairies, c'est-à-dire les « saines », est donc à réserver aux animaux présentant le moins d'immunité, c'est-à-dire les jeunes : agneaux et agnelles. Cela suppose toutefois que la biomasse offerte, et sa qualité, correspondent à leurs besoins alimentaires. L'herbe doit en effet être particulièrement feuillue.

Photo semaine 16-22 : les repousses de fauche pour les agneaux sevrés ou les agnelles

CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)